

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-3-1-10
Séance du vendredi 27 juin 2008

Précision relative à la Composition de la Commission Permanente

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L.3122-4 et L.3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la détermination de la composition de la Commission Permanente,
- VU les débats du Conseil Général du jeudi 20 mars 2008 relatif à la détermination de la composition de la Commission Permanente,
- VU l'élection de Monsieur Francis FLURY le 20 mars 2008 par le Conseil Général au poste de Président délégué en charge de la Communication,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Confirme l'élection de Monsieur Francis FLURY au poste de Président délégué de la Communication.

Adopté
voix contre 1
abstentions 10

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER